



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 mars 2016

Monsieur le Président,

Nous voudrions poser une nouvelle série de questions au sujet du trafic d'armes au Grand-Duché de Luxembourg, en raison de révélations publiées en date de ce jour, à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés.

Suite à notre question parlementaire du 5 février 2016 (n° 1789) au sujet du trafic d'armes au Grand-Duché de Luxembourg, Messieurs les Ministres des Affaires étrangères, de la Sécurité intérieure et de la Justice ont fait savoir dans leur réponse conjointe du 7 mars 2016 que les allégations faites dans un reportage diffusé sur une chaîne de télévision au sujet de trafic illicite d'armes passant par le Luxembourg « *ne correspondent pas à la réalité des choses* », et que « *le Gouvernement ne dispose pas d'informations qui pourraient confirmer ces faits* ».

Dans son édition de ce jour, le *Quotidien* a cependant publié une série d'articles et d'interviews au sujet justement du trafic d'armes mentionné dans le reportage télévisé, évoqué plus haut. Dans ces articles, il est question d'un « *[transit d'armes] par le Luxembourg pour alimenter les filières internationales du grand banditisme auprès desquelles se fournissent aussi les terroristes* ». Une possible relation entre le trafic d'armes au Luxembourg et des attentats terroristes en France ne serait pas totalement écartée d'après certains experts relayés par la presse. « *Depuis janvier, au moins deux grosses affaires de trafic d'armes ont eu le Luxembourg pour toile de fond* », peut-on encore lire plus loin.

Par ailleurs, dans une interview réalisée avec la journaliste ayant enquêté sur le trafic d'armes de guerre dans le cadre du reportage télévisé, il ressort que le Luxembourg se prêterait plus facilement au trafic d'armes de guerre en raison notamment de sa position géographique et du nombre important de passages des frontières.

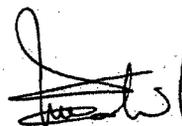
Au vu de ce qui précède, nous voudrions poser les questions suivantes à Messieurs les Ministres :

- Comment Messieurs les Ministres réagissent-ils désormais aux nouveaux propos relayés par la presse de ce jour et qui réaffirment les allégations faites dans le reportage télévisé en ce qui concerne le trafic d'armes de guerre au Luxembourg ?
- Considérant les récentes affaires de trafic d'armes survenues au Luxembourg depuis le début d'année telles que relatées par la presse, le Gouvernement dispose-t-il désormais de plus amples renseignements en réponse à nos questions précédentes ?
- Vu ces nouvelles circonstances, Messieurs les Ministres sont-ils toujours d'avis que les moyens mis en œuvre pour la lutte contre le trafic illicite d'armes sont encore adaptés ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération parfaite.



Françoise Hetto-Gaasch
Députée



Octavie Modert
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

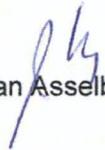
Le Ministre

Luxembourg, le 16 mars 2016



Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur le Ministre de la Justice à la question parlementaire n° 1884 posée par les honorables députées Madame Françoise Hetto-Gasch et Madame Octavie Modert.


Jean Asselborn

Réponse conjointe de Monsieur Jean ASSELBORN, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité intérieure, et Monsieur Félix BRAZ, Ministre de la Justice, à la question parlementaire n°1884 du 9 mars 2016 des honorables députées Françoise Hetto-Gaasch et Octavie Modert

Les articles de presse relatent de faits ayant été communiqués par le parquet de Lille dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. Vous n'êtes certainement pas sans savoir que le gouvernement n'est pas informé des enquêtes judiciaires en cours respectivement de commissions rogatoires internationales, ceci dans le plus strict respect de la séparation des pouvoirs au Grand-Duché de Luxembourg.

Par ailleurs, l'Union européenne s'est fait sienne une lutte coordonnée et sévère contre le trafic illicite d'armes. La réforme de la directive relative au contrôle de l'acquisition et la détention d'armes à feu est actuellement sous négociation au Conseil et au Parlement européen. Cette réforme contribuera à lutter contre le trafic illicite d'armes.

Son objectif est :

- de rendre plus difficile l'acquisition d'armes à feu dans l'Union européenne,
- de déterminer des conditions plus strictes pour l'achat en ligne d'armes à feu, par exemple à travers une vérification de l'identité et des autorisations de l'acheteur
- de renforcer également la coopération entre les Etats membres en matière d'échange d'informations, notamment sur le refus d'autorisations de détention d'armes à feu décidés par une autorité nationale.

Les travaux ont débuté sous présidence luxembourgeoise et la présidence néerlandaise du Conseil de l'Union intensifiera les efforts pour faire avancer les négociations en cours et pour présenter des résultats en juin de cette année.